



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 6 juillet 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière par intérim.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET</u> OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-07-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-07-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 11.1.1.4. « Ville de L'Île-Perrot - Règlements 620-4, 664, 665 et 666 ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2016 : ADOPTION

CA 16-07-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 8 juin 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. <u>PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS</u>

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE





5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 16-07-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

d'adopter la liste MRC 16-07-06.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-07-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoir

Proposition adoptée.

5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.2.1 TOURNOI DE GOLF COOP-GIMA : DEMANDE DE PARTENARIAT (COMMANDITE)

Monsieur le directeur général dépose le document, mais les membres du comité administratif décident de ne pas y donner suite.

5.1.2.2 CANDIDATURE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2019 : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC de la Vallée-de-l'Or demandant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'appuyer leur candidature pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

CA 16-07-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

d'appuyer la candidature de la MRC de la Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

Proposition adoptée.

5.1.2.3 MARCHE CITOYENNE DE STOP OLÉODUC OUTAQUAIS : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 APPEL DE CANDIDATURE POUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU CÉGEP GÉARLD-GODIN ET DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande écrite de madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur, laquelle souhaite pourvoir des postes d'administrateurs (catégorie socioéconomique) sur les conseils d'administration du Collège de Valleyfield et du Cégep Gérald-Godin;

CONSIDÉRANT QUE la candidature soumise par monsieur Ricardo Dedios correspond au profil recherché par la ministre;

POUR CES MOTIFS,







CA 16-07-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

de soumettre la candidature de monsieur Ricardo Dedios au poste d'administrateur (catégorie socioéconomique) pour les conseils d'administration du Collège de Valleyfield et du Cégep Gérald-Godin.

Proposition adoptée.

5.3 PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Ce point est reporté à l'ajournement de la dernière séance du conseil qui aura lieu le 13 juillet prochain.

6. <u>COMMUNICATION</u>

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mai 2016;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 400 00 141 35 %;
- 02 454 00 141 5 %;
- 02 452 30 141 60 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-07-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

d'embaucher madame Julie Labelle à titre d'agente de développement en environnement pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 4 juillet 2016, selon la classe 8, échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. <u>SÉCURITÉ</u>

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 REMPLACEMENT DE ME STÉPHANIE LABELLE PAR ME NATASHA SIVRET AFIN D'AGIR AU NOM DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Me Stéphanie Labelle est la procureure présentement désignée afin de représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de la





MRC de Vaudreuil-Soulanges en vertu de l'entente intervenue entre ladite cour municipale, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le directeur des poursuites criminelles et pénales et le ministre de la Justice:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer temporairement Me Stéphanie Labelle pour un départ en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE l'avocate qui avait été retenue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges suivant la résolution 16-04-20-13 lors du conseil du 20 avril 2016 a donné sa démission:

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Morency a procédé à une nouvelle embauche;

CONSIDÉRANT QUE l'avocate retenue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges est M^e Natasha Sivret:

POUR CES MOTIFS,

CA 16-07-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

de demander au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Natasha Sivret, à titre de procureure, en remplacement de Me Stéphanie Lahelle

Proposition adoptée.

- 10. **ENVIRONNEMENT**
- 10.1 COURS D'EAU
- 10.1.1 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU COULÉE À BIRON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau Coulée à Biron situé dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser des travaux d'entretien puisque le cours d'eau n'a jamais été officiellement aménagé;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 du bassin n° 15 représentant la municipalité des Cèdres pour demander un certificat d'autorisation;

POUR CES MOTIFS.

CA 16-07-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Coulée à Biron situé à 100 % dans la municipalité des Cèdres (bassin n° 15).

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES





10.2.1 TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

M. Gruenwald confirme que le dossier se poursuit bien.

11. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : RÈGLEMENT NUMÉRO 395-02-2016

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-02-2016 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 395-2016 afin de modifier certaines dispositions régissant les droits acquis, modifier les usages dans certaines zones et régir l'implantation de constructions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-02-2016 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-07-06-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-02-2016 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 437-39 ET 510-4

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-39 a pour objet de modifier plusieurs dispositions du Règlement de zonage numéro 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage d'équipements de récréations, les toits plats et les clôtures en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 510-4 a pour objet de modifier le Règlement sur les usages conditionnels numéro 510, notamment pour permettre de nouveaux usages dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 437-39 et 510-4 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-07-06-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 437-39 et 510-4 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.





11.1.1.3 VILLE DE RIGAUD : RÈGLEMENTS NUMÉRO 272-07-2016 ET 275-14-2016

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-07-2016 a pour objet de modifier le règlement relatif au plan d'urbanisme no 272-2010 de façon à :

- Encadrer au lieu de limiter les aires d'entreposages;
- Interdire l'entreposage extérieur dans les cours arrière adjacentes à l'autoroute 40, excepté pour l'usage écocentre, atelier et garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-14-2016 a pour objet de modifier le Règlement de zonage no 275-2010 de façon à :

- Autoriser dans la zone I-15, les entrepreneurs en démolition et construction, en travaux d'excavation et de nivellement, en travaux d'asphaltage et/ou de béton, les entreprises de camionnage, de transport scolaire ou autre, et/ou de transport en commun et l'entreposage extérieur de bateaux, de véhicules automobiles et camions de toute masse;
- Interdire l'entreposage et le remisage extérieur en cour et marge avant;
- Autoriser l'entreposage extérieur dans les cours latérales sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 272-07-2016 et 275-14-2016 de la ville de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS.

CA 16-07-06-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif émette les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 272-07-2016 et 275-14-2016 de la ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 620-4, 664, 665 ET 666

CONSIDÉRANT QUE les certificats de conformité numéro IP 2016-01, 2016-02, 2016-03 et 2016-04 en date du 9 juin 2016 ont été émis pour les Règlements numéro 620-4, 664, 665 et 666 de la ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 666 de la ville de L'Île-Perrot devait être soumis au processus d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE les Règlements numéro 620-4, 664, 665 et 666 de la ville de L'Île-Perrot ont été adoptés à la séance du 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les délivrances des certificats de conformité ne peuvent être délivrées avant l'approbation des personnes habiles à voter, et ce, à l'égard de tous les règlements adoptés le même jour;

CONSIDÉRANT la réception du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 666 le 29 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit émettre de nouveaux certificats de conformité;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 620-4, 664, 665 et 666 de la ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, notamment au Règlement numéro 167-15-1 de la MRC ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,





CA 16-07-06-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu

que le comité administratif annule les certificats de conformité numéro IP 2016-01, 2016-02, 2016-03 et 2016-04 pour les Règlements numéro 620-4, 664, 665 et 666 de la ville de L'Île-Perrot et **émette** les certificats de conformité numéro IP 2016-05, 2016-06, 2016-07 et 2016-08.

Proposition adoptée.

12. <u>INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)</u>

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 MRC BEAUCE-SARTIGAN - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - UTILISATION DES SOMMES : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 PROGRAMME CPE DURABLE - COHORTE 2016-2017 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'importance des programmes de sensibilisation à de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et de développement durable;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de la Politique de développement social durable de la MRC ainsi que de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme CPE Durable de l'organisme *Environnement Jeunesse* vise à sensibiliser les jeunes des Centres de la petite enfance (CPE), les éducateurs ainsi que leurs parents par l'atteinte d'objectifs et de mesures à mettre en place en vue d'une certification environnementale de bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT les résultats positifs obtenus avec les trois (3) milieux de garde composant la première cohorte en 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à poursuivre le programme avec une cohorte de quatre (4) Centres de la petite enfance (CPE) de la région en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-07-06-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson et résolu

> d'octroyer un contrat de mille deux cents dollars (1 200 \$) à l'organisme Environnement Jeunesse pour accompagner et faire de la sensibilisation de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles auprès des jeunes, leurs parents ainsi que les éducateurs de quatre (4) Centres de la petite enfance (CPE) de la région.

Proposition adoptée.





13.2.2 ATTENTES DES MRC (TCPM) - MONTÉRÉGIE EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE : SUIVI

Monsieur Sébastien Legros fait un compte rendu de la rencontre du 28 juin 2016 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) à laquelle il a assisté avec le directeur général pour discuter des attentes en matière de persévérance scolaire et réussite éducative des MRC de la Montérégie. La TCPM a pour intention de créer un comité paritaire composé de cinq (5) MRC et de cinq (5) commissions scolaires. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a informé la TCPM vouloir être membre de ce comité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 16-07-06-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Marc Roy APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

que la séance soit levée à 13 h 38.

Hal Le

Proposition adoptée.

JEAN'A. LALONDE

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier